

→ LES SERVICES TERRITORIAUX

de la DDT du Rhône

Les services territoriaux portent, sur leur territoire, les enjeux de la Direction Départementale des Territoires du Rhône.

Ils sont l'interlocuteur privilégié des collectivités et de leurs groupements et les appuient dans leur structuration et leur montée en compétence. Ils assurent le lien avec la représentation préfectorale sur le territoire du "nouveau Rhône".

Au cœur des enjeux de développement durable, ils assurent également la transversalité nécessaire entre les différents champs d'intervention de la DDT : planification, politique du logement, bâtiment, prise en compte des problématiques environnementales, agricoles...

Ils sont chargés, en lien avec les services métiers, d'assurer le suivi des politiques territorialisées : mise en œuvre des projets agro-environnementaux et climatiques, suivi de contrats de rivière, des chartes forestières, suivi des démarches liées au foncier, suivi de projets d'aménagement et d'urbanisme opérationnel, d'Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, d'écoquartiers ou de tout projet d'aménagement durable, suivi des Plans Climat Energie Territoriaux et agenda 21. Ils ont en charge plus spécifiquement :

- la contribution au suivi de la planification des Plans Locaux de l'Urbanisme (PLU) sur certains établissements publics de coopération intercommunale,
- la contribution au suivi de certains Programmes Locaux de l'Habitat (PLH),
- l'instruction des dossiers de fiscalité d'urbanisme des communes de son territoire,
- la mise en œuvre de la politique d'accessibilité et de l'ensemble des autorisations afférentes, ainsi que le portage des enjeux de rénovation énergétique des bâtiments auprès des collectivités.

Le Service Territorial Nord situé à Gleizé, a, de plus, en charge :

- le suivi de la charte forestière du Haut-Beaujolais et l'accompagnement de la filière bois,
- la prise en charge de la thématique du pluvial et l'instruction de dossiers police de l'eau afférents.

Il est également le référent énergies renouvelables et biodéchets pour la DDT. A ce titre, il peut vous aider dans vos projets de méthanisation.

Le Service Territorial Sud situé à Mornant, a, de plus, en charge l'accompagnement et le conseil en matière de rénovation énergétique des bâtiments auprès des collectivités. Il est également le référent, pour la DDT, pour ce qui concerne les nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres : routes, autoroutes, voies ferrées.



Pour nous joindre

Service territorial Nord

282 avenue des Charmilles BP 50417
69653 Villefranche cedex
Tél. : 04 74 09 41 00 - Fax : 04 74 62 25 77
Courriel : ddt-stn@rhone.gouv.fr

Service territorial Sud

39 avenue de Verdun 69440 Mornant
Tél. : 04 78 44 98 00 - Fax : 04 78 44 01 36
Courriel : ddt-sts@rhone.gouv.fr



DDT du Rhône

165 rue Garibaldi (Bâtiments A et B)
CS 33862 - 69401 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 78 62 50 50
Courriel : ddt@rhone.gouv.fr
Internet : www.rhone.gouv.fr



Direction Départementale des Territoires du Rhône

LES SERVICES TERRITORIAUX

de la DDT du Rhône



→ LES SERVICES TERRITORIAUX de la DDT du Rhône

La Direction Départementale des Territoires du Rhône est issue de la fusion de l'ex Direction Départementale de l'Équipement, de l'ex Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et de l'ex bureau de l'environnement de la Préfecture.

Les missions de la DDT

La DDT est chargée de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires, en instruisant les autorisations dans ses domaines de compétences et en aidant les porteurs de projet en amont pour faciliter l'intégration de ces politiques. A ce titre, elle assure la promotion du développement durable, veille au développement et à l'équilibre des territoires, tant urbains que ruraux, et y participe à travers les politiques agricole, d'urbanisme, de logement, de construction, d'environnement et de transport.

Elle met en œuvre les politiques suivantes :

- l'aménagement et l'urbanisme, avec des enjeux importants de préservation des terres agricoles, de limitation de l'étalement urbain et de croissance responsable,
- l'agriculture et la forêt avec la promotion de leurs fonctions économiques, sociales et environnementales,
- la prévention des risques naturels et technologiques,
- le logement, l'habitat et la construction, la gestion et le contrôle des aides publiques pour la construction de logements sociaux ainsi que la rénovation urbaine des quartiers sensibles,
- la protection et la gestion durable des eaux, des espaces naturels, forestiers et de leurs ressources, l'amélioration de la qualité de l'environnement,
- la protection et la gestion de la faune et de la flore sauvages.

Elle concourt :

- aux politiques mises en œuvre en faveur de la préservation des milieux et de l'environnement,
- à la connaissance des territoires, à l'établissement des stratégies et des politiques territoriales,
- à la prévention des pollutions et des nuisances (bruit par exemple),
- à la mise en œuvre des mesures relatives aux déplacements et aux transports,
- à la mise en œuvre des règles relatives à la sécurité des bâtiments et des installations ainsi qu'à leur accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite,
- à la gestion des crises,
- à la gestion et au contrôle des aides publiques à l'agriculture et à la forêt,
- à la politique d'éducation et de sécurité routière.

La DDT s'organise en 7 services fonctionnels, un secrétariat général et 2 services territoriaux au plus près des collectivités et des besoins des territoires.

Le territoire de la métropole ainsi que des actuelles Communauté de Communes de l'Est Lyonnais et Communauté de Communes du Pays de l'Ozon sont traités depuis le siège.

